



Tente d'intimité pour l'allaitement

Principes d'utilisation à l'intention des candidat(e)s

Objectif :

Pour répondre aux besoins des candidat(e)s en matière de bien-être et de soins parentaux, et en fonction des récents protocoles COVID-19, les personnes qui allaitent leur enfant disposeront d'un espace fonctionnel et privé dédié à l'allaitement. Le respect de l'intimité est notre principal souci dans la mise à disposition de cet espace.

Chaque espace comprend :

Une tente d'intimité et une chaise confortable. La tente comporte une grande porte en « T » d'accès facile et une triple fermeture à glissière. **Pour garantir l'intimité, le/la candidat(e) doit s'assurer que la tente est complètement fermée.**

Y a-t-il des limites à l'utilisation de l'espace ?

- La tente d'intimité est réservée à l'allaitement. La tente a les dimensions suivantes : 120 cm x 120 cm x 200 cm (47,24" x 47,24" x 78,74"). Elle offre une surface spacieuse avec une fenêtre supérieure pour la lumière et la circulation de l'air à l'intérieur de la tente.
- Un siège sera disponible ; l'administrateur du centre de test l'amènera à l'intérieur de la tente lors de la mise en place de l'espace. Il n'y aura pas d'autre table, chaise ou tabouret disponible.
- Pour garantir l'intimité, la tente doit être complètement fermée. Elle comporte une grande porte en « T » d'accès facile et une triple fermeture à glissière.
- Les candidat(e)s devront être contrôlé(e)s conformément aux procédures de sécurité normales chaque fois qu'ils/elles entreront dans la salle de test principale après l'utilisation de la tente.
- Pour des raisons de propreté et par courtoisie envers les autres utilisateurs, le/la candidat(e) devra nettoyer toute éclaboussure ou autre salissure apparue pendant l'utilisation de la tente.
- La nourriture n'est pas autorisée dans la tente, mais la personne pourra apporter et boire de l'eau, après inspection.
- Au début de sa pause d'intimité, le/la candidat(e) pourra utiliser le téléphone du centre d'examen pour appeler la personne qui garde l'enfant.
- Le/la surveillant(e) sera autorisé(e) à accéder uniquement à la zone d'attente/réception, à l'exclusion de la salle de pause des employés, de la salle de l'administrateur du test, et de la salle de test.
- Le/la surveillant(e) demandera au gardien de quitter le lieu d'examen pendant la durée de la pause prolongée.
- Après l'allaitement, le/la candidat(e) peut utiliser le téléphone du centre d'examen pour demander à la personne qui garde l'enfant de le ramener.
- Les candidat(e)s à l'examen sont encouragé(e)s à tout moment à prendre en considération l'expérience des autres candidat(e)s et à minimiser autant que possible les perturbations dans le

centre de test ; si un bébé dérange les autres candidat(e)s, le personnel du centre de test pourra le faire sortir à tout moment.

